

# **Programme d'activités et de budget de la Convention de Berne pour l'année 2010**

## **Descriptif des activités**

### **1. Suivi de l'application juridique de la Convention**

#### *Objectifs à long terme*

Harmoniser les législations des Parties contractantes sur la conservation de la biodiversité et veiller à ce que les obligations prévues par la Convention de Berne soient transposées dans des textes législatifs nationaux et respectées. Suivre la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention.

#### *Objectifs à moyen terme*

Suivre la jurisprudence relative à la Convention, avancer des propositions dès lors que l'application de la Convention se heurte à des obstacles juridiques, surveiller le respect des obligations, aider les nouvelles Parties contractantes à adapter leur législation à la Convention.

#### *Objectifs à court terme*

Examiner la nouvelle législation des Parties contractantes en matière de conservation de la nature; élaborer des rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans un ou deux Etats; suivre la mise en œuvre des recommandations adressées à certains Etats; vérifier les rapports biennaux pour détecter un éventuel recours abusif à l'article 9 de la Convention, afin d'aider les nouvelles Parties contractantes à adapter leur législation aux dispositions de la Convention.

#### *Financement*

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

#### *Intérêt politique*

L'harmonisation de la législation sur la biodiversité en Europe est une étape nécessaire de la mise en œuvre de la Convention de Berne. Pour les Etats du Caucase et certains Etats de l'Europe du Sud-est qui ont adhéré récemment à la Convention, le respect des obligations prévues par la Convention permet de "moderniser" leur législation relative à la conservation de la nature conformément aux "normes européennes" pertinentes.

### **2. Conservation des habitats naturels**

#### *Objectifs à long terme*

Conservation des habitats naturels et application de l'article 4 de la Convention, ainsi que des Résolutions (89)1, (96)3, (96)4, (98)5 et (98)6 et des Recommandations (89)14, (89)15 et (89)16 du Comité permanent.

#### *Objectif à moyen terme*

Mise en place du réseau Emerald de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe.

#### *Objectifs à court terme*

Après avoir mené à bien 30 projets pilotes entre 1999 et 2009, la priorité est désormais à la finalisation de la construction du réseau en aidant les Etats à compléter la description des sites dans un nombre accru de zones afin de les classer ZISC. En 2010 et en 2011, il conviendra de se focaliser sur le Caucase, l'Ukraine, la Moldova, la Fédération de Russie et le Belarus.

#### *Financement*

Conseil de l'Europe et contributions volontaires. Un projet financé par la Commission européenne.

### *Méthodes*

Evaluation de projets pilotes; réunions techniques au niveau national/régional; groupes d'experts et/ou consultants.

Ainsi que le prévoit la Résolution (98)5, cette action est menée en coopération avec l'Union européenne. Cette dernière s'occupe des sites qui se trouvent dans les Etats membres de l'Union européenne, et le Conseil de l'Europe est chargé de la mise en place du réseau écologique en dehors de l'Union européenne. L'Agence européenne pour l'environnement est un partenaire commun aux deux organisations dans le cadre de cette action.

### *Intérêt politique*

Dans les Etats candidats à l'adhésion à l'Union européenne, la mise en place du réseau Emerald est largement perçue comme un exercice de "rapprochement", qui facilite l'adaptation de leurs systèmes de zones protégées aux normes de l'Union européenne. S'agissant des autres Etats non membres de l'Union européenne, le réseau Emerald permet d'établir un système homogène de zones protégées à l'échelle régionale.

### **Diplôme européen des espaces protégés**

#### *Objectifs à long terme*

Récompenser et encourager, par le Diplôme européen des espaces protégés, la préservation d'espaces et de paysages naturels et semi-naturels qui revêtent une importance particulière, à l'échelle européenne, pour la conservation de la diversité biologique, géologique ou paysagère et qui sont gérés de manière exemplaire. Recenser un ensemble de zones pouvant servir de référence en matière de conservation du patrimoine et de promotion de modèles de développement durable.

#### *Objectifs à moyen terme*

Contrôler régulièrement les zones diplômées, notamment sur le plan de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'octroi ou du renouvellement du Diplôme européen. Organiser, tous les cinq ou dix ans, une nouvelle visite sur les lieux par un expert indépendant, qui sera principalement chargé de vérifier que les conditions imposées lors de l'octroi ou du renouvellement du Diplôme sont toujours remplies et qui devra produire un nouveau rapport d'expertise sur les progrès réalisés ou les détériorations pouvant affecter la zone.

#### *Objectifs à court terme*

Examiner les candidatures au Diplôme européen présentées par les gouvernements des Etats membres et soumises à un groupe de spécialistes. Etudier les rapports adressés annuellement au Secrétariat par les gestionnaires des zones diplômées, dans lesquels ils font état des changements survenus sur place. Organiser un séminaire à l'intention des gestionnaires des zones diplômées afin d'échanger des expériences, en étudiant autant les bonnes que les mauvaises pratiques en matière de protection et de gestion des zones diplômées.

### *Financement*

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

### *Méthodes*

Groupe de spécialistes. Evaluations d'experts. Rapports annuels. Résolutions présentées au Comité des Ministres concernant l'octroi et le renouvellement (ou non) du Diplôme.

### *Intérêt politique*

Le Diplôme européen des espaces protégés est une distinction internationale prestigieuse attribuée à des espaces bénéficiant d'un régime de protection adéquat. Ces zones représentent un échantillonnage complet de l'extraordinaire variété du patrimoine naturel et culturel européen et leur reconnaissance incite les pays où elles se trouvent à continuer à œuvrer en faveur de la conservation de la nature, tout en offrant la possibilité concrète, pour les gestionnaires, d'échanger des vues et des expériences.

### **3. Suivi des espèces et incitation à la conservation**

#### *Objectifs à long terme*

Inscrire les espèces protégées dans les Annexes de la Convention et recenser les populations à risque, afin d'inverser les tendances négatives. Proposer des normes communes de gestion par des plans d'action. Suivre l'application des articles 5, 6, 7 et 8 de la Convention. Mettre en œuvre les nombreuses recommandations du Comité permanent sur la protection des espèces.

#### *Objectifs à moyen terme*

Elaboration des plans d'action en faveur des espèces menacées et suivi de leur application; mise au point de stratégies pour la protection de certains groupes d'espèces; élaboration de listes rouges; identification des menaces pour la diversité biologique dans différents écosystèmes; prévention des ravages des espèces exotiques envahissantes. Inventaire et promotion des actions de conservation menées dans des zones où la biodiversité est particulièrement menacée.

#### *Objectif à court terme*

Communication d'informations à la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB CdP-10) et à son organe technique (SBSTTA-14). Mise en œuvre de la Stratégie européenne de conservation des plantes; suivi de l'application par les Etats des plans d'action relatifs aux oiseaux et aux grands carnivores; élaboration et mise en œuvre de plans d'action concernant les amphibiens et reptiles menacés; mise en œuvre de la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes; mise en œuvre de la Stratégie européenne de conservation des invertébrés.

#### *Financement*

Conseil de l'Europe/contributions volontaires/budgets des organisations partenaires.

#### *Méthodes*

Groupes de travail/ateliers/études.

Cette activité sera, pour une large part, mise en œuvre en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et en collaboration avec des partenaires connaissant bien les groupes d'espèces concernés (secrétariats des accords au titre de la Convention de Bonn et de la Convention de Barcelone, de l'UICN, de l'Initiative pour les grands carnivores en Europe, de l'Initiative pour les grands herbivores, de BirdLife, de Societas Europea Herpetologica, de Planta Europa, de la Cartographie des invertébrés européens, etc.).

#### *Intérêt politique*

Cet ensemble d'activités permet d'adopter une approche volontariste à l'égard de la conservation des espèces et de mettre en œuvre les articles 5, 6 et 7 de la Convention, tout en contribuant à la mise en œuvre, au niveau européen, de nombreuses obligations prévues par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992). Cette action est, en outre, nécessaire au niveau européen pour harmoniser la collecte des données et pour mettre au point une démarche commune en matière de conservation des espèces.

### **4. Conservation de la biodiversité et politiques sectorielles**

#### *Objectifs à long terme*

Préservation des espèces sauvages et du milieu naturel dans les écosystèmes marins côtiers, dans les systèmes agricoles et dans les habitats agricoles et forestiers semi-naturels de grande valeur. Application de la Recommandation (91) 25 du Comité permanent. Mise en œuvre des obligations de l'article 2 et des obligations de la Convention sur la diversité biologique qui sont relatives à ce domaine. L'introduction de considérations sur la diversité biologique dans les politiques sectorielles est une activité permanente importante car la réussite de la conservation de la diversité biologique dépend pour une large part de la manière dont elle est intégrée à d'autres politiques.

#### *Objectifs à moyen terme*

Identification des processus affectant la diversité biologique naturelle, ainsi que des espèces et des types d'habitats menacés par l'intensification ou la négligence. Mise en place de modèles pour suivre

de près les modifications de la faune et de la flore en dehors des zones protégées. Préparation de réunions de la Convention sur la diversité biologique et de son organe technique. Mise en place de modèles pour suivre de près les modifications de la faune et de la flore en dehors des zones protégées. Préparation de réunions de la Convention sur la diversité biologique et de son organe technique. Analyse des effets sur la biodiversité d'autres politiques sectorielles (énergie, transport, agriculture, politiques forestières, chasse, etc.).

#### *Objectifs à court terme*

Identification des principales menaces et proposition relative à une stratégie de suivi de la vie sauvage en dehors des zones protégées ou des zones de grande valeur biologique. Examen des effets sur la biodiversité des centrales éoliennes. Elaboration d'une charte européenne sur la chasse et la biodiversité, selon une démarche complémentaire à celle de la Charte européenne de la chasse et de la biodiversité adoptée en 2007.

#### *Financement*

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

#### *Méthodes*

Consultant/Groupes d'experts.

#### *Intérêt politique*

La surexploitation des ressources marines, l'urbanisation et la dégradation des zones côtières ainsi que la transformation rapide des méthodes d'agriculture, de sylviculture et d'élevage ont de graves répercussions sur la vie sauvage et sur le milieu naturel. Le public s'inquiète de la modification des paysages et de la diminution de la diversité biologique. Ce souci est également l'une des grandes priorités de la Convention sur la diversité biologique.

### **5. Suivi des sites et des populations à risques et des situations d'urgence**

#### *Objectifs à long terme*

Suivi de la mise en œuvre des obligations de la Convention par les Parties (examen d'affaires et ouverture éventuelle de dossiers).

Pour les situations d'urgence: création d'un groupe spécial d'experts qui puisse agir rapidement en cas d'atteinte grave à l'environnement provoquée par une catastrophe, un accident ou un conflit.

#### *Objectif à moyen terme*

Suivi des dossiers déjà ouverts et étude de l'effet positif de la Convention sur la manière dont ils ont été réglés.

Pour les situations d'urgence: identification d'experts compétents dans différents secteurs de l'environnement en relation avec les questions traitées dans la Convention de Berne.

#### *Objectifs à court terme*

Evaluation du système de dossiers et propositions d'améliorations afin de prendre en compte les cas qui requièrent une action de "médiation" mais qui ne sont pas nécessairement liés à un domaine couvert par la Convention.

Pour les situations d'urgence: prendre contact avec des experts et bailleurs de fonds potentiels.

#### *Financement*

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

#### *Méthodes*

Rapports, évaluations sur le terrain, groupes d'experts, formation.

#### *Intérêt politique*

Les organisations non gouvernementales considèrent le système de dossiers comme l'outil le plus approprié pour suivre la mise en œuvre de la Convention. Cette méthode est très efficace pour ouvrir le débat sur les zones à problèmes et les populations d'espèces menacées; elle laisse de plus une

certaine marge pour des actions de médiation de la part du Comité permanent, ce qui aide à résoudre de nombreuses difficultés. Les Parties contractantes ont accordé beaucoup d'attention à la recherche de solutions pouvant être acceptées par le Comité permanent; l'utilité de la Convention pour les Parties s'en trouve renforcée.

Pour les situations d'urgence: la création d'un groupe spécial permettrait à la Convention d'être rapidement présente dans les zones qui sont au centre de l'attention des médias et des pouvoirs publics, ce qui améliorerait sa visibilité.

## **6. Sensibilisation et visibilité**

### *Objectifs à long terme*

Promouvoir et diffuser des informations générales sur la nécessité de conserver des espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats (article 3, paragraphe 3). Informer le public des travaux entrepris dans le cadre de la Convention (article 14, paragraphe 1).

### *Objectif à moyen terme*

Mieux faire connaître la Convention dans les Etats qui sont Parties contractantes et sensibiliser les responsables à l'intérêt que présente la diversité biologique de l'Europe.

### *Objectifs à court terme*

Utiliser les moyens de sensibilisation dont dispose actuellement le Conseil de l'Europe pour promouvoir la Convention: mise à jour de la page Web, maintien des publications techniques traditionnelles sur papier et élaboration de matériels de sensibilisation contenant des informations sur la Convention, son rôle et son importance.

### *Financement*

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

### *Méthodes*

Publications/site Web/exposés oraux.

### *Intérêt politique*

La visibilité de l'action du Conseil de l'Europe a été inscrite au nombre des priorités du Comité des Ministres. C'est pourquoi une meilleure information sur les activités de la Convention de Berne ne peut qu'aider à renforcer le soutien politique des gouvernements concernés.

\*

\* \*

## **Note:**

Ce programme d'activités est mis en œuvre avec l'aide et la collaboration d'un certain nombre de conventions, organisations et initiatives. Des accords de coopération ont été conclus avec l'Agence européenne pour l'environnement et avec la Convention sur la diversité biologique. Des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du programme d'activités sont, entre autres, BirdLife International, l'UICN, WWF, l'Initiative en faveur des grands carnivores en Europe (LCIE), l'Initiative en faveur des grands herbivores (WWF-LHI), Planta Europa, Societas Europea Herpetologica (SEH) et la Cartographie des invertébrés européens (EIS).

## Activités pour 2010

en Euros

| 1. Suivi de l'application juridique de la Convention  |                     |        |
|---|---------------------|--------|
| <p><b>1.1 Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans au moins une Partie contractantes et sur l'assistance juridique aux nouvelles Parties contractantes</b></p> <p>Rapports contenant une analyse juridique de la mise en œuvre de la Convention dans deux Parties contractantes et faisant des propositions pour améliorer cette mise en œuvre et pour l'adapter aux dispositions de la Convention (s'agissant des nouvelles Parties)</p> <p><i>Crédits forfaitaires pour les consultants</i></p>  |                     | 6 000  |
| 2. Conservation des habitats naturels   |                     |        |
| <p><b>2.1 Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques</b></p> <p><i>Mandat:</i><br/>Faire le nécessaire pour appliquer la Recommandation n° 16 (1989) sur les zones d'intérêt spécial pour la conservation. Le groupe examinera les documents techniques établis par les experts et fera des propositions en vue de la mise en place du réseau Emerald.</p> <p><i>Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge pour un expert de chacun des 22 Etats suivants:</i> ALBANIE, ARMENIE, AZERBAÏDJAN, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, CROATIE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ESTONIE, GEORGIE, LETTONIE, LITUANIE, MOLDOVA, MONACO, MAROC, ROUMANIE, RUSSIE, SERBIE, MONTENEGRO, SLOVAQUIE, «LEX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE», TURQUIE, UKRAINE</p> <p>Frais de voyage et de séjour pour un consultant.</p> | Strasbourg, 2 jours | 19 000 |
| <p><b>2.2 Conférence européenne sur les espaces protégés et les réseaux écologiques</b></p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour dix délégués</i></p>  | Madrid, 3 jours     | 25 000 |
| <p><b>2.3 Projets pilotes pour la création du réseau Emerald au niveau national dans certains Etats</b></p> <p>Contribution financière à la création du réseau dans 2 Etats (à confirmer)</p>   |                     | 20 000 |
| <p><b>2.4 Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés</b></p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour huit délégués</i></p>   |                     | 8 000  |
| <p><b>2.5 Consultants</b></p> <p>Des consultants seront recrutés pour gérer la mise en place du réseau Emerald et procéder aux travaux techniques nécessaires, concernant notamment les logiciels, les listes, le traitement des données, etc.</p>  |                     | 10 000 |

| <b>3. Suivi des espèces et incitation à la conservation</b>   |                             |        |
|---|-----------------------------|--------|
| <b>3.1 Biodiversité et changement climatique</b>  |                             |        |
| <p><b>- Groupe d'experts sur la diversité biologique et le changement climatique</b></p> <p><i>Mandat:</i><br/>Eu égard à la nécessité d'adapter les activités de conservation aux conséquences du changement climatique afin de réduire autant que possible l'impact de celui-ci sur les espèces et les habitats naturels protégés par la Convention, le Groupe d'experts donnera aux Parties des informations et orientations facilitant la compréhension des impacts et des menaces du changement climatique ainsi que l'élaboration de mesures appropriées d'adaptation des politiques nationales relatives aux espèces et aux habitats protégés par la Convention de Berne.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour 1 expert de chacun des 18 États suivants:</i><br/>ALBANIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, DANEMARK, FRANCE, ALLEMAGNE, ISLANDE, LETTONIE, PAYS-BAS, MAROC, NORVEGE, PORTUGAL, SERBIE, ESPAGNE, SUEDE, TURQUIE, UKRAINE, ROYAUME UNI</p> <p>Participants: toutes les Parties contractantes<br/>Observateurs: tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour des consultants</i></p> <p><i>Consultants pour l'élaboration des projets de rapport qui seront soumis au Groupe d'experts pour examen</i></p> | Islande, 3 jours            | 24 000 |
| <b>3.2 Conservation des grands carnivores</b>   |                             |        |
| <p>Ces activités sont menées en coopération avec l'Initiative Grands carnivores pour l'Europe (LCIE); plusieurs groupes de travail régionaux ont été constitués pour suivre la mise en œuvre des plans d'action européens.</p>  |                             |        |
| <p><b>Atelier sur les grands carnivores en Turquie</b></p> <p>Frais de voyage et de séjour de six experts</p>   | Ankara, 3 jours             | 5 000  |
| <p><b>Atelier sur les grands carnivores dans le Caucase</b></p> <p>Frais de voyage et de séjour de douze experts</p>  | Tbilissi, 2 jours           | 15 000 |
| <b>3.3 Espèces exotiques envahissantes</b>  |                             |        |
| <p><b>- Groupe de travail sur les EEE</b></p> <p>Réunion des consultants chargés des rapports et études faisant suite à la réunion du Groupe d'experts qui s'est tenue en Croatie en mai 2009.</p> <p>Frais de voyage et de séjour pour 5 consultants</p>   | Rome, 1 jour                | 6 000  |
| <p><b>- Conférence sur les plantes envahissantes dans la région méditerranéenne</b></p> <p>Subvention des frais de voyage et de séjour pour 12 participants</p>   | (Trabzon, Turquie), 3 jours | 6 000  |
| <p><b>- Atelier national sur les EEE en Arménie (à confirmer)</b></p>   | Erevan, 2 jours             | 8 000  |

|   |                                       |  |
|---|---------------------------------------|--|
| <p><b>3.4 Biodiversité insulaire</b></p> <p><b>- Groupe d'experts sur la biodiversité des îles</b></p> <p><i>Mandat:</i><br/>         Identifier les problèmes de conservation de la biodiversité propres aux îles européennes, en recensant les espèces indigènes menacées, en identifiant les espèces typiques et les types d'habitats vulnérables face aux transformations mondiales, en mettant en relation les experts régionaux, en contribuant au programme de travail de la CDB relatif à la biodiversité insulaire et en proposant des solutions de conservation spécifiques pour les îles européennes, en communiquant avec le Groupe d'experts sur la diversité biologique et le changement climatique à propos des impacts du changement climatique sur la diversité biologique insulaire en Europe.</p> <p><i>Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge pour un expert de chacun des 14 pays suivant : CROATIE, CHYPRE, FRANCE, GRECE, ISLANDE, IRLANDE, ITALIE, MALTE, NORVEGE, PORTUGAL, ESPAGNE, TUNISIE, TURQUIE, ROYAUME-UNI</i></p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour trois consultants</i></p> <p><i>Consultants</i></p> | <p>Svalbard, Norvège<br/>3 jours</p>  | <p>20 000</p> <p>3 000</p> <p>12 000</p> |
| <p><b>3.5 Atelier européen sur la sauvegarde du hamster (à confirmer)</b></p> <p><i>Subvention des frais de voyage et de séjour pour 8 participants</i></p>   | <p>Allemagne/Hongrie,<br/>2 jours</p> | <p>6 000</p>                             |

| <b>4 Conservation de la biodiversité et politiques sectorielles</b>  |  |               |
|--|--|---------------|
| <p><b>4.1 Elaboration d'une Charte européenne sur la pêche et la biodiversité</b></p> <p>Elaboration d'une Charte complémentaire à la Charte européenne de la chasse et de la biodiversité de 2007, afin de proposer aux Parties des principes et des lignes directrices pour contribuer à la viabilité des activités de pêche à la ligne.</p> <p>- Consultant<br/>- Groupe de travail</p> <p><i>Mandat:</i><br/>         Préparer un projet de charte sur la pêche et la biodiversité pour soumission au Comité permanent</p> | <p>1 réunion,<br/>Strasbourg, 1 jour</p> | <p>20 000</p> |

| <b>5. Suivi des sites et des populations à risque et des situations d'urgence</b>   |  |              |
|---|--|--------------|
| <p><b>5.1 Visites sur le terrain</b></p> <p>Visites effectuées sur le terrain par des experts indépendants nommés par le Secrétaire général et chargés d'examiner les habitats menacés.<br/>         Frais de voyage et de séjour encourus par ces experts pour informer le Comité permanent ou ses groupes d'experts</p> |  | <p>8 000</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>5.2 Sites à risque à la suite d'une situation d'urgence</b></p> <p>Crédits forfaitaires pour couvrir les frais afférents aux rapports et aux voyages des experts ou du Secrétariat dans des zones où l'environnement a subi des agressions causées par des catastrophes naturelles ou par des accidents imputables à l'homme. Y est inclus l'assistance aux zones de conflits politiques ou militaires; la formation de spécialistes et l'aide à la mise en place d'un suivi environnemental peuvent également être inclus. Ce poste ne sera utilisé que sur instruction du Bureau et il sera financé à la fois par le Conseil de l'Europe et par des contributions volontaires.</p> <p><i>Crédits forfaitaires pour le consultant</i></p>  | <p>p.m.</p>  |
| <p><b>6. Sensibilisation et visibilité</b></p>  |  |
| <p>Fonds pour la conception, la traduction, la photocomposition et la publication de documents techniques, d'affiches, de brochures, d'autocollants et de cartes postales, la fabrication de badges et la réalisation d'autres documents. Y sont incluses la publication sur Internet, ainsi que la conception et l'actualisation d'un site Web.</p>  | <p>20 000</p>  |
| <p><b>7. Frais de fonctionnement du Secrétariat du Comité permanent</b></p>   |  |
| <p>Crédits forfaitaires permettant de couvrir les frais de voyage pour la participation aux réunions du Comité permanent et du Bureau</p> <p><b>7.1 Dépenses du Président</b></p> <p>Crédits forfaitaires pour couvrir les frais de voyage et/ou de séjour encourus par le Président ou le délégué T-PVS après consultation du Secrétaire général. Frais encourus par le Président pour participer aux réunions du Comité permanent</p> <p><b>7.2 Délégués d'Etats africains et délégués de certains Etats d'Europe centrale et orientale</b></p> <p>Frais de voyage et de séjour encourus par les délégués d'Etats africains pour participer à la réunion du Comité permanent ou à d'autres réunions organisées sous sa responsabilité</p> <p>Frais de voyage et de séjour encourus par les délégués de certaines Parties contractantes d'Europe centrale et orientale (à titre temporaire et après décision du Bureau) afin de participer à la réunion du Comité permanent.</p> <p><b>7.3 Voyages des experts et du Secrétariat</b></p> <p>Frais de voyage et de séjour encourus par les experts pour participer aux réunions d'une importance particulière sur instruction du Comité ou du président et frais afférents aux missions du Secrétariat.</p> <p><b>7.4 Réunions du Bureau</b></p> <p>Frais de voyage et de séjour encourus par les membres du Bureau pour participer aux réunions de ce dernier.</p> | <p>4 000</p> <p>7 500</p> <p>8 000</p> <p>18 000</p> <p>15 000</p> |

| <b>Secrétariat: frais de personnel et de bureau</b>  |                |
|--|----------------|
| <b>7.5</b> Personnel permanent (agents du Conseil de l'Europe): Chef d'Unité à temps partiel, administrateur, assistant administratif principal, assistante administrative | 268 373        |
| <b>7.6</b> Personnel temporaire  | 66 875         |
| <b>7.7</b> Frais de bureau pour les agents temporaires   | 32 000         |
| <b>7.8</b> Frais généraux (interprétation, traduction et impression des documents)   | 80 700         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>764 448</b> |

Le compte spécial de la Convention de Berne sera utilisé pour couvrir les frais qui ne peuvent pas être pris en charge par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Il est prévu que le Conseil de l'Europe apporte environ 547 573 € en 2010 (279 000 € pour le financement du programme d'activités et 268 373 € pour les frais de personnel). Les Parties sont censées fournir de nouvelles contributions volontaires en 2010. Un rapport détaillé sur les dépenses de 2009 et une liste des contributions volontaires ont été présentés au Comité pour information.

Programme d'activités et budget de la Convention de Berne pour 2010  
(synthèse)

en euros

| <b>1. Suivi de l'application juridique de la Convention</b>                       |  |                |
|---|--|----------------|
| 1.1   | Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans une Partie contractante                | 6 000          |
| <b>2. Conservation des habitats naturels</b>                                      |  |                |
| 2.1   | Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques                        | 20 000         |
| 2.2   | Conférence européenne sur les espaces protégés et les réseaux écologiques                  | 25 000         |
| 2.3   | Projets pilotes pour la création du Réseau Emeraude au niveau national dans certains Etats | 20 000         |
| 2.4   | Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés                        | 8 000          |
| 2.5   | Consultants  | 10 000         |
| <b>3. Suivi des espèces et incitation à la conservation</b>                       |  |                |
| 3.1   | Biodiversité et changement climatique  | 48 000         |
| 3.2   | Grands carnivores  | 20 000         |
| 3.3   | Espèces exotiques envahissantes  | 20 000         |
| 3.4   | Biodiversité insulaire   | 35 000         |
| 3.5   | Sauvegarde du hamster  | 6 000          |
| <b>4. Conservation de la biodiversité et politiques sectorielles</b>              |  |                |
| 4.1   | Charte européenne sur la pêche et la biodiversité  | 20 000         |
| <b>5. Suivi des sites et des populations à risque et des situations d'urgence</b> |  |                |
| 5.1   | Visites sur le terrain   | 8 000          |
| 5.2   | Sites à risque à la suite d'une situation d'urgence  | p.m.           |
| <b>6. Sensibilisation et visibilité</b>   |  |                |
|   |  | 20 000         |
| <b>7. Frais de fonctionnement du Secrétariat du Comité permanent</b>              |  |                |
| 7.1   | Dépenses du Président  | 5 000          |
| 7.2   | Délégués d'Etats africains et délégués de certains Etats d'Europe centrale et orientale    | 15 500         |
| 7.3   | Voyages des experts et du Secrétariat  | 18 000         |
| 7.4   | Réunions du Bureau   | 15 000         |
|   | <b>Secrétariat: frais de personnel et de bureau</b>  |                |
| 7.5   | Personnel permanent (agents du Conseil de l'Europe)  | 268 373        |
| 7.6   | Personnel temporaire   | 66 875         |
| 7.7   | Frais de bureau pour les agents temporaires  | 32 000         |
| 7.8   | Frais généraux (interprétation, traduction et impression des documents)                    | 80 700         |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>764 448</b> |